

JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU COUT DES ETUDES (FRAIS PEDAGOGIQUES) DANS LES INSTITUTS DE L'AP-HP POUR LES ETUDIANTS PUER, IFCS, IFMK, IBODE, IADE, CFPPH, AS, AP*

*A la date de mise à jour de ce tableau, le Ministère de la Santé prend en charge le coût des études pour les élèves du CFARM (7159 €). Cette prise en charge sera à confirmer pour les années suivantes. Droits d'inscription : gratuité.

VOTRE SITUATION ACTUELLE (JUSQU'À L'ENTRÉE EN INSTITUT)	VOTRE AGE	FINANCEMENT DE VOS ETUDES Attention le financement n'est accordé que si vos études futures sont à temps plein (dérogation: les étudiants ayant les bacs pro ASSP ou SAPAT pour les formations AS et AP sont pris en charge même en cas de cursus partiel)	JUSTIFICATIFS A DEPOSER <u>IMMEDIATEMENT</u> SUR L'ESPACE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU COUT DES ETUDES (FRAIS PEDAGOGIQUES) (dès accord par le service financier, l'institut vous contactera pour effectuer votre inscription pédagogique)	DROITS D'INSCRIPTION Pour les étudiants non boursiers (étudiants extra-communautaires : voir informations en bas du tableau)
Etudes post-bac : jeune de nationalité française ou réfugié ou en provenance de l'espace économique européen en classe de terminale en 2023	18 à 25 ans inclus	Financement de la région Ile-de-France	Relevé des notes du bac	1 ^{er} cycle : 170 €/an – 2 ^{ème} cycle : 243 €/an
Etudes post-bac : jeune de nationalité française ou réfugié ou en provenance de l'espace économique européen ayant passé le bac avant 2021 Attention : il ne faut pas être sorti d'un système d'études depuis plus de 2 ans	18 à 25 ans inclus	Financement de la région Ile-de-France	Bac depuis moins de 2 ans ou certificat de scolarité ou d'études depuis moins de 2 ans	1 ^{er} cycle : 170 €/an – 2 ^{ème} cycle : 243 €/an
Etudes post-bac : personne de nationalité française ou réfugié ou en provenance de l'espace économique européen ayant passé le bac avant 2021 Attention : il ne faut pas être sorti d'un système d'études depuis plus de 2 ans	+ 26 ans	Pas de financement de la région Ile-de-France. Cependant, chaque situation est examinée individuellement : dans certains cas, à titre exceptionnel, la région peut accorder une dérogation. Le dossier sera traité par le service Finances du CFDC.	Copie de la pièce d'identité, diplôme, CV, certificats de scolarité + selon les cas : attestations Pôle Emploi / RSA / etc. Dès réception, le service Finances du CFDC vous contactera pour compléter le dossier avec les pièces nécessaires.	1 ^{er} cycle : 170 €/an – 2 ^{ème} cycle : 243 €/an
Apprenant relevant du SPFR (Service Public Régional de Formation) sans diplôme, titre ou certification et inscrit sur un parcours de formation complet aide-soignant ou auxiliaire de puériculture	Aucune limite d'âge	Financement de la région Ile-de-France possible seulement si le cursus est complet. A noter : les étudiants ayant un bac pro ASSP ou SAPAT bénéficient d'une gratuité des études même s'ils suivent un cursus partiel.	Attestation du SPFR	0€ (y compris étudiants extra-communautaires)

Pour toutes études : demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi en catégorie 1,2,ou 3 ou A ou B depuis au moins 6 mois avant la date d'entrée en formation	Aucune limite d'âge	Financement de la région Ile-de-France	Avis de situation Pôle Emploi comportant la date d'inscription à Pôle Emploi et la catégorie de demandeur d'emploi + une attestation des périodes d'inscription	1 ^{er} cycle : 170 €/an – 2 ^{ème} cycle : 243 €/an
Pour toutes études : demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi depuis moins de 6 mois avant la date d'entrée en formation, ou dans une autre catégorie que 1,2,ou 3 ou A ou B	Aucune limite d'âge	Pas de financement de la région Ile-de-France : Cependant, chaque situation est examinée individuellement : dans certains cas, à titre exceptionnel, la région peut accorder une dérogation. Le dossier sera traité par le service Finances du CFDC. Si refus par la région, vous devrez vous autofinancer ou chercher d'autres solutions (voir plus bas : Autres modes de financement)	Copie de la pièce d'identité, diplôme, CV, certificats de scolarité + selon les cas : attestations Pôle Emploi / RSA / etc. Dès réception, le service Finances du CFDC vous contactera pour compléter le dossier avec les pièces nécessaires.	1 ^{er} cycle : 170 €/an – 2 ^{ème} cycle : 243 €/an
Pour toutes études : bénéficiaire d'un PEC (parcours emploi compétences) avant l'entrée en formation y compris démission	Aucune limite d'âge	Financement de la région Ile-de-France	Copie du PEC	1 ^{er} cycle : 170 €/an – 2 ^{ème} cycle : 243 €/an
Pour toutes études : bénéficiaire du RSA	Aucune limite d'âge	Financement de la région Ile-de-France	Copie de la dernière attestation de paiement du RSA	1 ^{er} cycle : 170 €/an – 2 ^{ème} cycle : 243 €/an
Pour toutes études : inscrit à la mission locale	18 à 25 ans inclus	Financement de la région Ile-de-France	Attestation d'inscription à la mission locale (pas de condition de durée)	1 ^{er} cycle : 170 €/an – 2 ^{ème} cycle : 243 €/an
Pour toutes études : service civique terminé dans le délai d'un an avant l'entrée en formation	18 à 25 ans inclus ou 30 ans si handicapé	Financement de la région Ile-de-France	Attestation ou copie du contrat de service civique. La journée défense et citoyenneté n'est pas acceptée	1 ^{er} cycle : 170 €/an – 2 ^{ème} cycle : 243 €/an
Pour toutes études : compte CPF (compte personnel de formation)	Aucune limite d'âge	Financement par la Caisse des Dépôts	Prenez les informations sur le site du CPF	1 ^{er} cycle : 170 €/an – 2 ^{ème} cycle : 243 €/an

AUTRES MODES DE FINANCEMENT

TYPES DE FINANCEMENT	REMARQUES	JUSTIFICATIFS A FOURNIR
Promotion professionnelle des agents de l'AP-HP		Justificatif de prise en charge par votre établissement.

<p>Prise en charge par un organisme financeur (OPCO) de type CIF (Transition Pro, ANFH...).</p>	<p>Démarche à accomplir par l'étudiant pour la constitution du dossier auprès de l'OPCO</p>	<p>Si attente de la décision : nous fournir courrier d'information sur la date de la commission. En cas de réponse positive : nous fournir courrier de réponse de la commission.</p>
<p>Prise en charge par l'employeur (hors AP-HP) Dans le cas d'une prise en charge partielle, le solde est à la charge de l'étudiant.</p>	<p>Démarche à accomplir par l'étudiant pour la constitution du dossier auprès de l'employeur</p>	<p>Attestation de prise en charge par l'employeur. Une convention sera établie entre l'employeur et le CFDC de l'AP-HP. Convention à l'ordre de l'étudiant pour le solde si l'employeur finance partiellement la formation. Merci de nous tenir informés de l'avancée de votre dossier.</p>
<p>Les financements partiels par l'employeur, le Pôle Emploi ou les organismes de financement</p>	<p>Démarche à accomplir par l'étudiant pour la constitution du dossier auprès de l'organisme compétent</p>	<p>Il est fréquent qu'un financement soit partiel. Dans ce cas vous devez fournir les éléments nécessaires pour prouver un financement complet sur la durée totale des études (par exemple OPCO 60% + 40% autofinancement)</p>
<p>L'autofinancement : Cas n°1 : l'étudiant finance lui-même ses études s'il ne peut prétendre à une prise en charge dans les conditions ci-dessus Cas n°2 : un agent AP-HP ne peut se financer lui-même qu'à la condition de fournir une attestation de mise en disponibilité à la date d'entrée en formation</p>		<p>Cas n°1 : Convention à l'ordre de l'étudiant pour le montant total de la formation Cas n°2 : Pour un agent de l'AP-HP, veuillez vous rapprocher de votre DRH pour les informations relatives à la mise à disposition Cliquez ici pour le modèle de courrier et les tarifs</p>

DEMANDE DE DEVIS

<p>Les demandes de devis et de tout autre document financier de formation initiale, ainsi que toute information concernant une situation particulière sont à adresser par mail à :</p>	<p style="text-align: center;">pour une formation INFIRMIER FPC (formation professionnelle continue) finet.ide.sap@aphp.fr</p> <p style="text-align: center;">pour une formation INFIRMIER ou IFMEM via Parcoursup : contactez votre institut</p> <p style="text-align: center;">pour une formation AIDE-SOIGNANT finet.as.sap@aphp.fr</p> <p style="text-align: center;">pour toutes les autres formations en ECOLES SPECIALISEES finet.spe.sap@aphp.fr</p>
--	--

SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

<p>Sécurité Sociale étudiante : Elle est gratuite, sur inscription.</p>	<p>Démarche à accomplir par l'étudiant pour la constitution de son dossier : Pour les étudiants français : toutes les informations sur le site etudiant.gouv.fr Pour les étudiants européens et extra-communautaires, les démarches sont expliquées sur le site de Campus France</p>
--	--

ETUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Etudiant extra-communautaire : étudiant dont la nationalité n'est pas celle d'un pays appartenant l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen ou qui n'est pas de nationalité Suisse

Etudiant entré sur le territoire Français avant le 1er janvier 2021
pour une durée continue

Droits d'inscription : 1er cycle : 170 €/an - 2ème cycle : 243 €/an

Etudiant entré sur le territoire Français après le 31 décembre 2020

Droits d'inscription : 1er cycle : 2770 €/an - 2ème cycle : 3770 € €/an